

République Française
Département de la Haute-Savoie

CCAS D'ANNECY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CCAS
SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

CCAS – 2022-19

OBJET : MODIFICATION DE L'ACTE D'INSTITUTION DE SOUS-REGIES D'AVANCES DU CCAS

Délibération exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le :

Délibération publiée le :

Le six décembre deux mille vingt-deux, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ANNECY, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Bénédicte SERRATE en qualité de Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Bénédicte SERRATE, Karine PICCHEDDA, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Christiane LAYDEVANT, Jean-Louis TOE, Abdelrahim ALI YAGOUB, Françoise CLEMENT-FAVRE, François VAUDIN, Bertrand DE FLEURIAN, Jean-Pierre CASSA, Jean DOUCET.

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS OU EXCUSÉS : François ASTORG, Jean-Louis TOE, Fabienne GAUCHER, Myriam FROGER

L'institution de sous régies d'avances auprès du CCAS d'Annecy a été créée par délibération D.CN.2017-06 du 3 mars 2017.

Il est demandé au Conseil d'administration de modifier les articles suivants :

L'article 2 – Ces régies sont installées à :

- 1- 9 boulevard Decoux – 74000 ANNECY
- 2- Place Gabriel Fauré – ANNECY LE VIEUX _ 74940 ANNECY – mairie, direction de proximité
- 3- 46 avenue de la République – CRAN GEVRIER – 74960 ANNECY, mairie, direction de proximité
- 4- Place de l'Hôtel de Ville – MEYTHET, mairie, direction de proximité
- 5- Place Georges Boileau – PRINGY – 74370 ANNECY -mairie – direction de proximité
- 6- 27 avenue de Champ Fleuri - SEYNOD – 74600 ANNECY -mairie – direction de proximité

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants (12) :

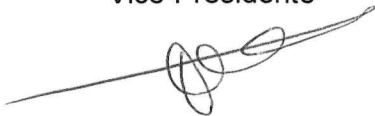
- 1 - numéraires ;
- 2 - timbres fiscaux ;
- 3 - chèques service
- 4 - cartes bancaires

LES MODIFICATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Bénédicte SERRATE

Vice-Présidente



La secrétaire de séance

Marie BERTRAND

